

## Faire profession des armes ?

# L'échec de la professionnalisation dans les rangs de l'armée française à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle

Mathieu MARLY

25

Si l'on se rapporte aux définitions les plus communément admises, la professionnalisation peut être résumée à trois grandes caractéristiques : le renforcement des règles garantissant la stabilité d'un emploi (statut juridique, règles d'avancement) ; la mise en place d'un dispositif de formation spécifique (examens, écoles) et la conscience d'appartenir à une profession exprimée par la manifestation d'un esprit corporatiste. En appliquant cette définition aux cadres de l'armée française, l'historien est confronté à un curieux paradoxe. Les officiers français apparaissent en effet à l'avant-garde du mouvement de professionnalisation de la fonction publique quand leurs subordonnés – les sous-officiers – sont durablement exclus de cette dynamique qui touche pourtant les petits emplois publics à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Depuis 1834, les officiers ont la propriété de leur grade, leur avancement est soumis à la règle de l'ancienneté, ils sont formés dans quelques écoles spécifiques et manifestent durant toute la période un véritable *ethos* aristocratique qui, malgré l'hétérogénéité du corps, leur permet de formuler avec force certaines revendications corporatistes. Lorsqu'en 1872, la loi sur l'obligation du service militaire augmente les effectifs à encadrer, les gradés du rang (caporaux et sous-officiers) deviennent suffisamment rares pour convaincre les législateurs de professionnaliser leur carrière sur le modèle des officiers<sup>1</sup>. Or, cette professionnalisation des gradés du rang n'a pas eu lieu pour des raisons qui tiennent autant aux décisions des élites politiques et militaires qu'à la sociologie du corps des sous-officiers. En élucidant les raisons de cet échec, notre démarche s'inscrit dans une certaine approche de la professionnalisation conçue ici comme les résultats d'un rapport de force entre divers groupes sociaux au sein de l'institution militaire. Nous proposerons à cet effet de considérer d'abord l'échec de cette professionnalisation « par le

1. Sur les liens entre armée professionnelle et armée de conscription sous la Troisième République, voir JAUFFRET Jean-Charles, *Parlement, Gouvernement, Commandement : l'armée de métier sous la III<sup>e</sup> République, 1871-1914*, thèse d'État, Université Paris 1, 1987, Vincennes, SHAT, 1988, 2 vol.

haut », comme le résultat des décisions et représentations des élites sociales, politiques et militaires, pour aborder ensuite l'échec de ce processus « par le bas », c'est-à-dire du point de vue des sous-officiers eux-mêmes.

### **L'échec de la professionnalisation « par le haut » : domination sociale et corporatisme des officiers**

Nous proposons, dans cette première partie, de prendre en compte le point de vue institutionnel concernant la professionnalisation de sous-officiers. Au sein de l'institution militaire, la définition du statut de sous-officier est entre les mains d'un certain nombre de décideurs qui appartiennent tous aux élites sociales, politiques et militaire et font valoir leurs représentations sociales du galon et leurs intérêts professionnels pour s'opposer à la professionnalisation dans le rang.

26

#### *Les écoles de sous-officiers : le refus d'une formation spécifique*

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les officiers sont formés dans des écoles qui leur délivrent un savoir spécifique et une compétence reconnue dans l'armée. Les grandes écoles (Saint-Cyr, Polytechnique) reçoivent les élèves des écoles préparatoires et sont destinés aux officiers promis à une carrière prestigieuse dans l'armée<sup>2</sup>. A partir des années 1880, les officiers passés par le rang intègrent les écoles de Saint-Maixent (infanterie), Saumur (cavalerie), Versailles (artillerie et génie) et Vincennes (intendance). Le concours d'entrée, préparé par les sous-officiers, est alors obtenu par une majorité d'anciens élèves de l'enseignement secondaire<sup>3</sup>.

Comparé au dispositif de formation des sous-officiers, le fossé est immense. Pour ces derniers, les critères de recrutement ont peu évolué depuis la monarchie de Juillet. Il suffit, pour être sous-officier, d'avoir plus de 18 ans, de savoir lire et écrire et d'avoir servi au moins six mois avec le grade de caporal<sup>4</sup>. La formation des futurs caporaux et sergents se déroule alors au sein des régiments, sous la direction des capitaines, et consiste principalement à apprendre par cœur les théories et règlements militaires. La modestie de ce dispositif n'est pas remise en cause dans les années qui suivent la défaite de 1870, alors même que les écoles de sous-officiers allemandes ou belges sont citées comme modèles au moment de la réorganisation de l'appareil militaire. Les arguments opposés à cette professionnalisation par la formation sont avancés par les représentants de l'institution militaire – tous officiers – qui voient dans ces écoles une menace pour l'ordre disciplinaire des casernes. La raison en est simple : un sous-officier diplômé ne dépend plus uniquement du bon vouloir de ses officiers et risque, pour cette raison, de mettre en péril l'obéissance due aux chefs, mère de toutes les vertus militaires. Un autre motif d'opposition à ces écoles apparaît dans un article du

2. SERMAN William, *Les origines des officiers français, 1848-1870*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1979.

3. LEMBRE Stéphane, MARLY Mathieu, « À l'école du régiment. Instruction, culture scolaire et promotion dans les rangs de l'armée française au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, 48-2014, p. 147-151.

4. Loi Soult du 14 avril 1832.

journal *l'Avenir militaire* – destiné aux officiers :

« Mais on croit qu'il faut avoir fait des études bien transcendantes pour faire un bon sergent ? Les gens de métier savent bien que le bon sous-officier, celui qu'on n'a plus aujourd'hui, celui qu'il faudrait avoir ce n'est pas le jeune homme instruit qui prétend à l'épaulette ; c'est celui qui bornera sa carrière, pour laquelle il est excellent, mais au-delà de laquelle il ne peut prétendre<sup>5</sup> [...] »

Les propos de cet officier reflètent assez fidèlement la division du travail parmi les cadres militaires: aux officiers les tâches nobles du commandement, aux sous-officiers les questions de détail et l'océan des tracasseries disciplinaires destinées à surveiller le contingent. Ils laissent également paraître le peu d'estime dans laquelle sont tenus ces gradés subalternes. Ce mépris est alors alimenté par l'image sociale du « sous-off », militaire brutal et alcoolisé, au front bas et aux moustaches épaisses, qui fait le délice du comique troupier et du roman naturaliste, de l'adjudant Flick de Georges Courteline aux « sous-offs » dégénérés de Lucien Descaves<sup>6</sup>. Le succès de cette figure doit beaucoup à l'arrivée dans les casernes de cette jeunesse bourgeoise et lettrée, préservée jusque-là du service des armes par le remplacement. L'armée devient alors une des rares institutions dans laquelle un jeune étudiant en droit peut être malmené par un ancien domestique de ferme devenu sergent. Cette inversion sociale de l'autorité, scandaleuse à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, imprègne largement les représentations des élites sociales, politiques et militaires qui se lancent, à la fin des années 1880, dans le procès moral des « sous-offs »<sup>7</sup>. Le mépris social du galon de sous-officier rejoint ici les préséances disciplinaires de l'épaulette d'officier pour s'opposer à la tenue de telles écoles.

« *L'état de sous-officiers* » : le refus des garanties de carrière dans le rang

Depuis 1834, les officiers français « possèdent » leur grade – qu'ils ne perdent qu'au terme d'une démission ou d'une procédure disciplinaire – et voient, au moins dans les premiers temps, leur avancement décidé selon la règle de l'ancienneté. La situation des sous-officiers est toute autre : ils peuvent être à tout moment cassés, rétrogradés ou promus sur la seule décision de leurs officiers<sup>8</sup>. Le contraste est résumé dans les souvenirs militaires du général Du Barail :

« Sous-officier on n'a pour ainsi dire pas de carrière. On est dans le provisoire. L'avenir est fermé. Le sort de l'homme dépend des circonstances, du moindre accident, d'un caprice des chefs, de ces chefs qui se sentent et qu'on sent d'une essence supérieure à la sienne. Officier, au contraire, on voit instantanément tout changer autour de soi et en soi : on a un état<sup>9</sup>. »

5. *L'Avenir militaire*, 6 mai 1882.

6. COURTELINE Georges, *Les Gaités de l'escadron*, Paris, Flammarion, 1886 ; *Le train de 8 h 47*, Paris, Flammarion, 1888 ; DESCAVES Lucien, *Sous-Offs. Roman militaire*, Paris, Stock, 1889.

7. En 1890, Lucien Descaves est jugé en Cour d'Assises pour « outrages aux bonnes mœurs » et « injures envers l'armée », procès qui se transforme rapidement en jugement des sous-officiers par l'ensemble de la presse française. L'influence de ce procès se ressent dans plusieurs écrits sur le commandement militaire et notamment dans le célèbre article d'Hubert Lyautey, « le rôle social de l'officier », paru dans la *Revue des deux mondes*, le 15 mars 1891. Sur l'importance de ce procès dans l'histoire littéraire et politique de la Troisième République, voir SAPIRO Gisèle, *La responsabilité de l'écrivain. Littérature, droit et morale en France (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Seuil, 2011, p. 327-525.

8. Dans les régiments, les conseils d'enquête jugent, à partir de 1878, les petits gradés menacés de cassation ou de rétrogradation. Selon une caractéristique inhérente à la justice militaire, ces conseils offrent un semblant d'équité, les décisions étant prises par les officiers sous la direction du colonel, à la fois juge et parti.

9. DU BARAIL, général, *Mes souvenirs*, t. 2, 1851-1864, Paris, Plon, 1908, p. 168.

Cet « état », synonyme de carrière stable au XIX<sup>e</sup> siècle, certains réformateurs militaires proposent de l'étendre aux sous-officiers dans les années qui suivent la défaite, provoquant une levée de boucliers au sein de l'institution militaire. Pour les opposants à cette réforme, les motifs de refus sont les mêmes que ceux opposés à la création d'écoles de sous-officiers. Selon l'un d'entre eux, une telle initiative « ne viserait qu'à introduire dans l'armée des ferments de passions malsaines<sup>10</sup> » en menaçant l'emprise hiérarchique des officiers sur la carrière de leurs subordonnés. L'opposition à cette réforme est également incarnée par Léon Gambetta qui exerce alors une influence considérable sur les réformes militaires avant sa mort accidentelle en 1882. Pour le tribun républicain, l'idéal méritocratique et les promesses faites aux couches nouvelles s'opposent à la reconnaissance d'une carrière pour les sous-officiers, la promotion sociale par l'armée étant seulement envisageable si elle conduit à l'épaulette d'officier.

Ainsi la dépréciation sociale du galon et la domination corporatiste exercée par les officiers conduisent à refuser toute forme de professionnalisation aux sous-officiers, réduits à un statut pour le moins étrange au sein de la petite fonction publique avant 1914. Ces hommes ne sont toujours pas recrutés par examen alors même que cette forme de recrutement progresse dans différents secteurs publics. Ils n'ont aucune garantie professionnelle et sont recrutés par les primes de rengagement. Enfin, ils doivent quitter l'armée après 35 ans et choisir pour cela les emplois réservés offerts par l'État (facteurs, receveurs, dactylographes, douaniers, *etc.*). Cet échec de la professionnalisation « par le haut », en imposant un cadre incertain et contraignant au métier de sous-officier, détermine l'échec de la professionnalisation « par le bas ».

### **L'échec de la professionnalisation « par le bas » : les petits employés militarisés**

Nous proposons ici d'inverser le regard porté sur la professionnalisation en se plaçant du côté des premiers acteurs concernés et non seulement de l'institution militaire (et de ceux qui en fixent la règle) pour retrouver, selon l'expression de Norbert Elias, les « formules du besoin » qui attachent ces hommes au métier des armes<sup>11</sup>. Cela revient à poser deux questions : Qui sont ces hommes qui se lancent dans une « carrière » dans le rang ? Quelles sont leurs revendications professionnelles ?

*Qui sont les sous-officiers de « carrière » ?*

Les sous-officiers français de la Belle époque peuvent être distingués en fonction de leurs ambitions professionnelles. Une première catégorie, nombreuse<sup>12</sup>, est constituée de sous-officiers de passage qui exercent cette fonction le temps de leur service

10. Service Historique de Vincennes, 7 N 62, note au sujet des projets de lois sur l'état des sous-officiers, 15 décembre 1876.

11. ELIAS Norbert, *La société de cour*, Paris, Calmann-Lévy, 1974, p. 183.

12. Environ la moitié des soldats nommés sous-officiers entre 1872 et 1914 appartient à la catégorie des hommes qui portent le galon le temps de leur service militaire.

militaire et aspirent à retrouver la vie civile. Ces hommes trouvent dans le galon quelques privilèges matériels et symboliques mais ne souhaitent en aucun cas entrer dans la carrière militaire. Ils sont suivis des sous-officiers aspirants à l'épaulette d'officier. Ce sont pour la plupart d'anciens élèves de l'enseignement secondaire qui préparent les concours d'entrée aux écoles de sous-officiers élèves officiers (Saint-Maixent, Saumur) et qui considèrent le galon comme une simple étape vers leurs véritables ambitions professionnelles. Reste une dernière catégorie de sous-officiers pour laquelle la professionnalisation peut représenter un véritable enjeu. Il s'agit des sous-officiers qui contractent un rengagement au terme de leur service d'appelés ou d'engagés, sans espérer devenir officier.

Selon une représentation courante qui emprunte à l'image sociale du « sous-off », ces rengagés, méprisés et craints par les soldats, appartiendraient aux classes rurales les plus modestes, composées de paysans mal dégrossis et brutaux avec les recrues du contingent. Confrontée à l'étude statistique d'un échantillon de plus de 3300 sous-officiers, constitué à partir des registres matricules, cette image sociale ne correspond pas exactement aux origines socioprofessionnelles et familiales des rengagés. Certes, on trouve parmi eux un grand nombre de ruraux – ce qui n'a rien d'étonnant dans une France majoritairement rurale et paysanne – mais, considérées *toute chose égale par ailleurs*<sup>13</sup>, les variables sociales significatives du rengagement ne montrent pas une propension particulière de la paysannerie française à choisir le métier des armes. Celui-ci, exercé dans le rang, semble particulièrement attractif pour un nombre limité d'engagés volontaires et d'appelés du contingent.

On trouve parmi eux les hommes appartenant aux emplois ruraux précarisés (domestiques agricoles, journaliers, tisserands) qui sont peu nombreux à obtenir ce poste en raison des critères scolaires de recrutement appliqués par les capitaines (dictée, calcul et calligraphie) mais qui attachent un plus grand prix au rengagement lorsqu'ils ont la chance d'atteindre le galon de sergent. Les rengagés corses, très nombreux, constituent certainement le profil le plus atypique en cela que leur engagement dans le rang s'inscrit dans un véritable projet migratoire, couronné par le retour au village natal, et investi dans l'armée et l'administration coloniale<sup>14</sup>. La part la plus nombreuse des rengagés est constituée des couches les plus instruites parmi les classes populaires et manuelles (cultivateurs, artisans, petit commerce) du contingent et/ou comptant dans leurs familles ou leurs proches des membres de la petite fonction publique<sup>15</sup>.

Ces hommes sont entrés dans le métier en raison des promesses matérielles qui leur sont faites à la signature d'un rengagement (primes et pension de retraite) et dans la perspective d'obtenir un emploi réservé dans l'administration. Ils se pensent – et se

13. La régression linéaire est le nom de cette opération statistique permettant de dégager les variables significatives du rengagement. Elle consiste à saisir l'influence exacte de différentes variables (sociale, géographique, familiale, etc.) sur le fait de rengager, indépendamment de toutes les autres, et d'isoler ainsi les variables qui ont le plus d'effets sur le rengagement.

14. Voir PROFIZI Vanina, *De l'île à l'empire. Colonisation et construction de l'identité nationale : les Corses, la nation et l'empire colonial français. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat sous la direction d'Elikia M'Bokolo, EHESS, 2011.

15. Ces informations peuvent être recherchées dans les états civils à travers ce que Paul-André Rosental propose d'appeler le « stock professionnel familial », c'est-à-dire les mentions professionnelles des témoins, amis et membres de la famille. ROSENTAL Paul-André, *Les sentiers invisibles. Espace, familles et migrations dans la France du 19<sup>e</sup> siècle*, Paris, EHESS, 1999, p. 125.

rêvent – en petits employés de bureau, comme le montrent le profil d’emploi le plus souvent demandé (percepteur expéditionnaire, dactylographe) au détriment des postes d’encadrement de la société civile jugés moins prestigieux (douanier, gendarme, concierge)<sup>16</sup>. Le montant de leurs revenus et leur mode de vie les rapprochent enfin de cette frange supérieure des classes populaires urbaines touchées au même moment par l’extension du crédit à la consommation<sup>17</sup>.

Décrivant l’état d’esprit des rengagés, *Le Petit Parisien* pose la question en 1898 : se rengage-t-on par amour du métier ? « Non » lui répond un sous-officier, « on rengage pour se faire une petite situation honorable. On met du goût à faire son devoir comme on servirait un patron qui paie bien ses employés<sup>18</sup> ». Ces petits employés militarisés sont bien éloignés des représentations officielles et légitimes de la vocation militaire (goût des armes, désir d’aventure, abnégation patriotique), revendiquées et affirmées sans cesse par les officiers pour faire valoir la gratuité et la pureté de leur vocation<sup>19</sup>. Cet écart renforce un peu plus le mépris des uns pour les autres et l’incompréhension des seconds pour ces subordonnés qui manquent, selon l’expression du temps, d’« esprit militaire ».

### *Une conscience de grade ?*

La conscience collective d’une profession peut être un élément moteur dans le processus de professionnalisation lorsqu’elle se traduit par des engagements syndicaux et associatifs qui ont pour objet la reconnaissance du métier. Mais elle parvient plus difficilement à s’exprimer lorsque, comme c’est le cas dans l’armée française de la Belle époque, les acteurs sont privés du droit de vote, ne peuvent mener aucune grève ni aucune action syndicale et voient leur droit de publication soumis à la censure militaire. Dans ce milieu hostile à toute revendication, celle-ci parviennent pourtant à trouver leur chemin à travers une presse professionnelle destinée aux sous-officiers rengagés, animée par d’anciens militaires en lien avec les associations mutualistes alors en plein essor dans l’armée<sup>20</sup>.

Cette presse sert d’exutoire à la frustration d’une profession condamnée au silence, jusqu’à agiter la menace voilée d’une grève militaire dans les années 1900, au plus fort des tensions sociales et des revendications professionnelles qui traversent la petite

16. Ces demandes sont publiées régulièrement dans la presse professionnelle. Cette attirance pour les emplois de bureau reconduit la hiérarchie implicite qui distingue les sous-officiers comptables dans les régiments. Sur ces professions attractives et en pleine expansion à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, voir GARDEY Delphine, *La dactylographe et l’expéditionnaire. Histoire des employés de bureau 1890-1930*, Paris, Belin, 2001.

17. Les publicités pour les crédits à la consommation sont nombreuses dans la presse professionnelle destinée aux sous-officiers. Sur cette classe de consommateurs, parmi lesquels se trouvent les petits employés de la fonction publique, voir ALBERT Anaïs, *Consommation de masse et consommation de classe. Une histoire sociale et culturelle du cycle de vie des objets dans les classes populaires parisiennes (des années 1880 aux années 1920)*, thèse soutenue sous la direction de Christophe Charle et Anne-Marie Sohn, Université Paris 1 – Panthéon – Sorbonne, 28 novembre 2014

18. *Le Petit Parisien*, 27 novembre 1898.

19. Selon ce que Pierre Bourdieu nomme les profits d’universalité ou « l’intérêt au désintéressement », BOURDIEU Pierre, *Raisons pratiques*, Paris, Seuil, 1994, p. 147-175.

20. Les principaux titres sont le *Serre-file* et *Le Journal des sous-officiers*. Cet espace marginal de contestation fonctionne alors selon un dispositif très semblable à celui de la gendarmerie. Voir HOUTE Arnaud-Dominique, « Un métier en crise ? La gendarmerie de la Belle époque d’après ses retraités », *Sociétés & Représentations*, 2003, p. 153-165.

fonction publique<sup>21</sup>. Pourtant, les revendications portées par ces anciens sous-officiers reconvertis dans la presse sont moins destinées à défendre la professionnalisation du galon (garantie de carrière, formation spécifique) qu'à réclamer des garanties concernant la reconversion civile des sous-officiers (pensions de retraite, emplois réservés). Elle multiplie à cet effet les recours au Conseil d'État, aide ses lecteurs à monter des dossiers de réclamation et demande bruyamment à l'État de tenir les promesses qui ont été faites aux sous-officiers.

En cela, ces journaux reflètent les préoccupations d'un lectorat dont l'horizon d'attente est tourné vers la reconversion civile et considère le galon comme une étape intermédiaire qui ne mérite pas d'être considérée pleinement comme une profession. Elle répond, d'autre part, aux attentes de l'institution militaire qui n'entend pas voir naître dans les rangs des revendications sur le fonctionnement interne de l'armée. Dans ces conditions nettement contraignantes, le corps des sous-officiers, déjà marqué par une forte hétérogénéité, ne peut faire valoir une « conscience de grade » à même de l'inscrire dans un processus de professionnalisation.

## Conclusion

### *Multiplier les points de vue, mesurer les rapports de force*

L'analyse de cette professionnalisation manquée dans les rangs de l'armée appelle quelques remarques méthodologiques. Pour saisir le processus historique qui conduit à la professionnalisation des petits emplois de la fonction publique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il nous semble essentiel de multiplier les angles d'observations, c'est-à-dire de ne pas se limiter au discours institutionnel mais de saisir les points de vue à tous les niveaux de la hiérarchie sociale et militaire. L'entrecroisement des discours portés sur le galon de sous-officier permet en effet de mieux saisir les enjeux sociaux dissimulés derrière l'échec de cette professionnalisation<sup>22</sup>.

Dans la France de la Belle époque, l'engagement militaire est envisageable s'il conduit à l'épaulette d'officier et non au galon de sergent. Ce discours dominant, asséné sous les traits de l'évidence, est celui des élites sociales dont les représentations du galon tiennent pour beaucoup aux romans qui font du « sous-off » une figure hideuse des bas-fonds de la caserne. Dans l'armée française de la Belle époque, un sous-officier doit être un auxiliaire dévoué au service des officiers. Ce principe ne se discute pas (ou peu) dans l'armée française – c'est-à-dire entre officiers – tant il engage la « spécificité militaire<sup>23</sup> » de l'institution toute entière définie par le strict respect de la

21. Ce mouvement en faveur du syndicalisme militaire est porté par le journal militaire, radical et socialiste, *Armée et démocratie*. Sur les revendications de la petite fonction publique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, voir CHARLE Christophe, *Histoire sociale de la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, 1991, p. 199-200.

22. Sur cette démarche, voir VIGNA Xavier, *L'espoir et l'effroi. Luttres d'écriture et luttres de classe en France au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Découverte, 2016, p. 11.

23. BARDIES Laure, « Du concept de spécificité militaire », *L'Année sociologique*, 2001/2, vol. 61, p. 273-295.

hiérarchie et des privilèges symboliques de l'épaulette. Enfin, pour les Français de la Belle époque, le rengagement dans le rang est considéré, au pire, comme un véritable stigmate social<sup>24</sup>, au mieux, comme un moyen honnête d'accéder aux petits emplois administratifs en plein essor à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

32 Conjugués, ces points de vue révèlent le poids de la domination sociale et hiérarchique dans le processus qui conduit à refuser la possibilité d'une carrière des armes dans le rang. Ils ne dispensent pas pour autant de mesurer les rapports de force entre les membres d'une profession et les autres groupes socioprofessionnels au sein d'un même ensemble institutionnel (administration publique, entreprise). De ce point de vue, l'armée française offre un exemple presque caricatural d'un rapport de force dissymétrique car les sous-officiers n'ont pratiquement aucun moyen de s'opposer à la définition de leur statut. En s'appuyant sur la trilogie proposée par Albert Hirschman pour mesurer les rapports de force entre les acteurs et l'institution – *Exit, Voice and Loyalty* - on comprend en définitive que les sous-officiers, n'ayant pas voix au chapitre, ne peuvent choisir qu'entre la loyauté – rigoureusement exigée par l'armée – et le départ<sup>25</sup>. Cette dernière option, beaucoup de sous-officiers la choisissent en ne rengageant pas, aggravant ainsi une crise structurelle du recrutement militaire avant 1914.

24. Le mépris social de rengagés, fortement enraciné dans la société française du XIX<sup>e</sup> siècle est un héritage du stigmate social que représente, jusque dans les campagnes, la figure du remplaçant militaire avant la loi de 1872, « vendu » pour le prix du remplacement. Sur le mépris social des remplaçants-prolétaires, voir SCHNAPPER Bernard, *Le remplacement militaire en France. Quelques aspects politiques, économiques et sociaux du recrutement au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEPVEN, 1968, p. 189. Ce préjugé, assorti des théories médicales de la dégénérescence et des maladies mentales, est encore plus fortement exprimé à l'endroit des engagés coloniaux et des disciplinaires de Biribi. Voir KALIFA Dominique, *Biribi. Les bagnes coloniaux de l'armée française*, Paris, Perrin, 2009, p. 271-278.

25. HIRSCHMAN Albert, *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard, 1972 [1970].